



## Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/C.3/48/L.21 9 novembre 1993 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session TROISIEME COMMISSION Point 113 de l'ordre du jour

> RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

<u>Bélarus, Chili, Fédération de Russie, Philippines et</u>

Tadjikistan: projet de résolution

Convocation d'une conférence des Nations Unies pour l'examen et l'étude d'ensemble des problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des migrants

## L'Assemblée générale,

<u>Tenant compte</u> de la complexité et de l'urgence de la crise des réfugiés au niveau mondial et de la nécessité d'une approche globale de la part de la communauté internationale pour la coordination de l'action en faveur des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des migrants,

<u>Consciente</u> de la nécessité de stratégies, de mécanismes et de décisions novateurs dans ce domaine,

- 1. <u>Prend note</u> de la proposition tendant à convoquer une conférence des Nations Unies pour l'examen et l'étude d'ensemble des problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des migrants;
- 2. <u>Invite</u> tous les Etats Membres, les institutions spécialisées, d'autres organisations internationales, les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales concernées à étudier la question et à soumettre au Secrétaire général des recommandations concernant l'opportunité de convoquer une telle conférence;

3. <u>Prie</u> le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, un rapport sur les contributions apportées en application du paragraphe 2 ci-dessus.

\_\_\_\_